

juillet - août  
septembre 2016



snes

F.S.U.

Syndicat  
National  
des Enseignements  
de Second degré

Section académique de Lille

209 rue Nationale, 59000 Lille - tél 03 20 06 77 41  
s3lil@snes.edu - www.lille.snes.edu

n°304

ISSN 0399-652

## é d i t o

### **Recherche profs (et CPE) désespérément**

D'un côté, l'académie de Créteil qui se lance dans une campagne ridicule pour convaincre d'embrasser la carrière d'enseignant en alignant des poncifs qu'on n'aurait jamais pensé rencontrer (un torero pour incarner le professeur d'espagnol!). De l'autre, des chiffres éloquentes qui montrent l'ampleur du désastre : à Lille – et sans doute aussi dans les autres académies – les TZR (Titulaires en Zone de Remplacement) sont quasiment tous affectés depuis juillet, à l'année, sur des postes restés vacants à l'issue du mouvement, y compris dans des disciplines considérées comme excédentaires il n'y a pas si longtemps, comme les STI ou les Sciences Physiques (rappelez-vous, les enseignants de cette discipline étaient forcés d'assurer des cours de maths du temps de la non-regrettée rectrice Marie-Jeanne Philippe).

Toujours fin juillet, 400 contractuels CDD (contrats à durée déterminée) et près d'une centaine de contractuels CDI (embauchés à durée indéterminée après 6 ans de CDD) étaient déjà recrutés. D'autres l'ont été depuis fin août, pour que la rentrée soit considérée comme « techniquement réussie », selon l'adage usuel.

Et pourtant, **les besoins que le rectorat affiche sur son site à la rentrée représentent encore plus d'une centaine d'enseignants**, toutes disciplines confondues. Et c'est sans compter les remplacements qui seront à assurer en cours d'année, prévus (congé maternité, départ en retraite, etc.) ou non.

Le Recteur de Lille fait lui-même le constat de cette pénurie et incrimine l'absence de « vivier ». Effectivement, faute de candidatures spontanées, il faut désormais régulièrement passer des annonces auprès de Pôle Emploi, sans que cela soit toujours couronné de succès.

Surprenant ? Pas vraiment ! Le SNES-FSU le dit depuis des années : nos métiers n'attirent plus les étudiants, il faut à la fois revaloriser les conditions de travail et les salaires pour inciter des « bac +5 » à résister aux tentations du secteur privé, et surtout mettre en place des pré-recrutements.

A cette **crise des « vocations » pour exercer « le plus beau métier du monde »**, il faut désormais ajouter les volontés de départ de plus en plus nombreuses émises par des personnels titulaires, à la recherche d'une reconversion souvent difficile, voire illusoire, avec – trop souvent – la médicalisation d'une fin de carrière qui leur est devenue insupportable.

La réforme du collège et le renouvellement complet et simultané des programmes sur les 4 niveaux, l'annonce que le lycée subira prochainement la même sanction, la réforme de l'évaluation qui pourrait donner plus de pouvoir aux chefs d'établissement et le renforcement de l'autonomie locale sont autant de facteurs qui pourraient aggraver la situation.

**La résistance contre la réforme est en marche dans les collèges**, cette résistance va donc bien au-delà de la pédagogie : c'est de **la défense de nos métiers et des personnels** qu'il s'agit, et au-delà, de la qualité du service public et du droit des usagers à bénéficier d'une éducation de qualité sur l'ensemble du territoire.

### Temps présent

#### **DOSSIER RENTRÉE :**

- **Collège :**  
résister pied à pied ! p. 2-3
- **Lycée :**  
vers une nouvelle réforme ? p. 4-5



### Personnels

#### **Documentation :**

fin de pénurie en trompe l'œil ? p. 6

#### **Conseillers Précarisés d'Éducation p. 6**

#### **Réforme de l'évaluation :**

entre individualisation et contrôle  
rapproché p. 7

### Vie du Snes

**Retraités** en colère p. 8

**L'organisation** des sections  
académiques et départementales p. 8

**Stages** syndicaux p. 8

## La rentrée dans les collèges De la résistance pédagogique à la reconquête de notre métier

Par Jean-François Carémel

**Le contre-feu sécuritaire n'aura pas fonctionné. Des mois et des mois d'une mobilisation de haut niveau combinés à une grève dès la rentrée auront permis de lever largement le voile sur la réforme du collège. Et la résistance, sur le terrain, contribue à la rendre inopérante.**

Elle a pourtant tout fait, notre ministre, pour que l'opinion publique et les médias s'intéressent le moins possible aux conditions de la rentrée 2016 dans les collèges. Sécurisation, gestion de crise, alerte, vigilance... De circulaires en conférences de presse, les éléments de langage avaient été soigneusement choisis pour éluder l'application de la réforme qu'elle porte pourtant, contre les personnels, depuis le printemps 2015. Convaincue de la pertinence de cette stratégie sécuritaire, N. Vallaud-Belkacem s'était même risquée à déclarer : « La réforme du collège n'est pas l'apocalypse annoncée ».

### L'apocalypse, c'est la « refondation » du collège

Raté. Contre toute attente, l'appel à la grève du 8 septembre a permis d'orienter les projecteurs vers les conditions de cette rentrée 2016. Pour une fois, on a pu voir et entendre la réalité de la « refondation du collège », véritable entreprise bureaucratique de dépossession de nos métiers. Il apparaît clairement que, dans tous les collèges, les enseignants sont écrasés par la charge de travail induite par l'entrée en vigueur « en bloc » de tous les programmes, encore compliquée par l'absence de manuels ; qu'ils sont saturés d'injonctions visant à leur imposer des modalités d'évaluations (compétences), d'individualisation (l'AP), mais aussi des « bonnes pratiques » (le projet, rien que le projet) et la prise en charge d'une série de parcours de formation qui renforcent le sentiment d'éparpillement.

Sans parler de l'augmentation des effectifs par classe, parfois aggravée par l'ajout des élèves pré-orientés en SEGPA dans les classes de sixième - des élèves privés d'enseignement adapté au nom d'une « inclusion » très économique !

### Résister pour continuer à enseigner

Et pour cause : dans nombre d'établissements, la résistance pédagogique engagée l'an dernier, dès le vote du TRMD, a permis d'empêcher l'application à la lettre de la réforme. Le refus de détacher les EPI et l'AP des horaires disciplinaires, de rendre compte de projets dans le cadre du formatage et de participer à des réunions non statutaires (Conseils de cycle, Conseil école-collège) a permis d'éviter l'émiettement des emplois du temps, leur trimestrialisation / semestrialisation, la réduction des horaires disciplinaires au profit des EPI et AP.

Ailleurs, dans une minorité de collèges, la fragmentation des horaires est imposée, le chef d'établissement s'appuie sur le Conseil pédagogique pour imposer des pratiques vides de



sens, simplement conformes aux exigences de la technocratie institutionnelle : créneaux de devoirs surveillés, concertation « interdisciplinaire » avec compte-rendu obligatoire, projets déconnectés des disciplines, etc.

### Résister pour reconquérir notre métier

Contre le retrait de l'État (le poison de « l'autonomie ») et le renoncement à la démocratisation du système éducatif public (la dictature du « socle »), le Snes-Fsu engage la reconquête pédagogique au quotidien aux côtés des collègues, en leur fournissant des outils pratiques et des analyses pour désactiver la réforme sur le plan pédagogique et rendre supportable la charge de travail. Loin des polémiques syndico-syndicales qui amènent d'autres organisations à légitimer le recours aux HSA ... et au travail supplémentaire !

### EPI et AP

Sur le terrain, il a été possible de ne pas faire figurer ces dispositifs dans les emplois du temps : ce sont des modalités d'enseignement intégrées aux horaires disciplinaires. Cette année, il suffit d'apporter, par exemple, la mention « EPI » dans les cahiers de textes et les cahiers des élèves quand des croisements de programmes sont possibles pour être « dans les clous ». Quant à l'AP, il peut apparaître à n'importe quel moment d'une séquence ! Rappelons qu'on inspecte une discipline, pas un dispositif ou un projet...

### Livret Scolaire Numérique Unique (LSUN)

Dans les bilans périodiques (anciens bulletins trimestriels), ne renseignons que les rubriques habituelles : nul besoin d'évoquer AP et EPI.

Dans les bilans de fin de cycle 3 et 4, l'arrêté du 31 décembre 2015 (fixant le contenu du livret scolaire) autorise parfaitement le maintien de l'évaluation chiffrée, et n'impose en aucune façon la « classe sans note »... Liberté pédagogique et choix des équipes !

### Nouveau DNB

L'arrêté du 31 décembre 2015 permet d'organiser l'épreuve orale sur les parcours et pas uniquement sur les EPI : reconduisons les sujets de l'histoire des arts désormais incluse dans

le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC), ce que le texte rend possible.

Le même texte, s'il supprime la prise en compte des moyennes disciplinaires pour les points du contrôle continu, maintient un décompte des points (selon le « niveau de maîtrise ») compatible avec l'évaluation chiffrée en vue de valider les 5 domaines du nouveau socle : rien n'impose le passage partiel ou total à l'évaluation par compétences, qui laisserait le chef d'établissement seul arbitre des points à attribuer (l'objectif non avoué...).

En refusant collectivement d'accomplir les tâches inutiles, chronophages et qui nous éloignent du cœur de notre métier, nous ferons valoir notre expertise et redonnerons à nos missions le sens que l'Administration veut leur ôter.

## Nouveau texte, même politique

## Les élèves handicapés, vraiment pris en charge ?

Par Magali Laumenerch

**Une circulaire, conjointement signée par l'Éducation nationale et le ministère de la Santé, remplace les anciens textes régissant la scolarisation des élèves en situation de handicap.**

Ce nouveau texte est paru au BO n°30 du 25 août 2016, c'est à-dire 7 jours avant la rentrée des enseignants ! Dans un contexte d'une réforme du collège qui met en place un changement des programmes sur tous les niveaux en même temps, cette parution laisse peu de temps aux collègues pour se l'approprier.

Si ce texte hiérarchise les divers « programmes », « projets » et « plans », son esprit et sa rédaction restent placés sous le principe/dogme de l'école inclusive. Le premier paragraphe est clair : la priorité est donnée à la mise en place de dispositifs qui doivent répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves sans recourir à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

La circulaire définit rapidement les rôles de la CADPH, du GEVA-Sco, des enseignants référents, des auxiliaires de vie scolaire, du SESSAD, de l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS).

Trois dispositifs remplacent les multiples dénominations :

- Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) concerne les élèves qui risquent de ne pas maîtriser les connaissances et compétences attendues en fin de cycle. Il est élaboré par l'équipe pédagogique, discuté avec les parents et présenté à l'élève.

- Le projet d'accueil individualisé (PAI) concerne les élèves dont l'état de santé rend nécessaire l'administration de traitements ou protocoles médicaux. Il est rédigé en concertation avec le médecin de l'Éducation nationale.

- Le plan d'accompagnement personnalisé (PAP) concerne les élèves présentant des difficultés scolaires durables en raison de trouble des apprentissages, mais il ne relève pas de la MDPH. Il est proposé par l'équipe pédagogique ou la famille et rédigé selon un modèle national. Il propose aménagements et adaptations de nature pédagogique. Il devient un volet du PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) qui, lui, est élaboré et rédigé par l'Équipe Pluriprofessionnelle d'Évaluation (EPE) de la MDPH.

**Confusion entre difficulté et handicap**

Ainsi, les troubles des apprentissages ne sont présentés comme une situation de handicap que lorsqu'ils donnent lieu à des mesures de compensation au titre du handicap, c'est-à-dire seulement

à partir du moment où la famille saisit la MDPH. Est-ce à dire que si l'équipe enseignante n'a pas mis en place un PAP, la MDPH saisie par la famille n'étudierait plus le dossier ?

A contrario, le texte englobe le PPRE qui, lui, concerne des élèves en difficultés, alors que le titre parle de handicap, mais ne cite pas les SEGPA ni les dispositifs ULIS. Ainsi, on entretient une confusion entre la situation de handicap et la difficulté scolaire. Est-ce dans le but de banaliser la démarche d'adaptation et de retarder le recours à la MDPH ? Par ailleurs, dans l'académie, la volonté de l'administration de généraliser les classes dites « sixième SEGPA inclusives » fait craindre la disparition progressive des SEGPA.

On voit donc que l'on demande aux équipes éducatives de prendre en charge des gestes professionnels d'observation, d'analyse et de remédiation de plus en plus lourds et spécifiques, tout cela avec des effectifs chargés et sans temps de concertation. Le texte précise également que les enseignants en formation initiale auront un module spécifique et que des stages seront proposés dans le cadre de la formation continue ! Quel mépris de penser que quelques heures de formation, en lieu et place d'une formation lourde comme celle de la certification du CAPASH (premier degré) et 2CASH (second degré), soient à la hauteur des enjeux !

Allemand et réforme du collège :  
une situation explosive

Par Catherine Piecuch

Loin des propos hors-sol de la Ministre, l'enquête faite par le SNES de Lille auprès des collègues d'allemand en collège, dès les premiers jours de la rentrée, montre une situation plus que préoccupante pour cette année, et a fortiori pour la rentrée 2017.

La majorité des professeurs d'allemand ont perdu des heures de cours, de 2-3 heures à 6 h ou plus. D'où une multiplication des services partagés sur 2 ou 3 établissements. Et ce, malgré l'utilisation de la marge horaire utilisée au sein de nombreux établissements pour limiter la casse, en instaurant ici un atelier pour les 6<sup>èmes</sup> (à 1, 2 ou 3 h), là un dédoublement ou un « renforcement culturel »...

Dans le même temps, beaucoup de collègues se voient confrontés à des regroupements absurdes et anti-pédagogiques pour les grands débutants et ex-bilangues. Sans oublier les aberrations d'emploi du temps (heures massées ou sur 2 jours...).

Enfin, des collègues à qui il avait été proposé d'intervenir en primaire (uniquement en Éducation Prioritaire) se voient finalement interdire l'accès aux écoles.

Le sentiment de gâchis est immense : avec la fin des bilangues, ce sont souvent de 20 à 50 élèves qui ne font plus allemand en 6<sup>ème</sup> et pour qui rien n'indique qu'ils deviendront germanistes en 5<sup>ème</sup>. Là où les LV2 avaient été antérieurement supprimées, on ne constate d'ailleurs pas forcément une reprise en 5<sup>ème</sup>. Il y a assurément un effet collatéral que le ministère continue à nier : nombre de familles doutent de la possibilité d'un cursus complet en allemand pour leur enfant dans le collège de secteur. Les regroupements anti-pédagogiques détourneront aussi de nombreuses familles pour la prochaine rentrée. A cela s'ajoutent des établissements qui manquent toujours d'un professeur d'allemand 2 semaines après la rentrée, et où des cohortes entières de LV2 sont privées de cours. Là encore, c'est le meilleur moyen de décourager de futurs germanistes.

Pour partager nos analyses et prévoir la riposte avant une rentrée 2017 à haut risque, la section académique organise **un stage « allemand au collège » le mardi 8 novembre de 14h à 17h au siège du S3 à Lille.** Modalités d'inscription sur le site.

## « Bourrelet » et « maintien » : les lycées corsetés

Par Sarah Chaudesaigues

**Les enseignants en lycée sont au bord de l'apoplexie dès la rentrée : le « bourrelet » de la génération de l'an 2000 n'a pas fondu cet été...**

Ils ont entre 15 et 17 ans, et grossissent les rangs des secondes et des premières. L'explosion des effectifs par classe, en particulier en 2<sup>nde</sup>, s'inscrit d'ailleurs dans une tendance à plus long terme, qui était tout sauf imprévisible.

Le « maintien » (jadis impudiquement appelé « doublement ») des élèves de 2<sup>nde</sup> en très grande

difficulté étant réduit à la portion congrue, du fait des nouveaux textes, ceux-ci se retrouvent engoncés dans des classes de 1<sup>ère</sup> très souvent à 35 élèves ou plus... L'espoir de réduire leurs difficultés s'amenuisant avec ces conditions d'enseignement. Mais cette mesure ne visait certainement pas une meilleure réussite des élèves ! Quant aux élèves de terminale qui se « maintiennent », ils seront parfois dispensés de certains cours, parfois contraints d'assister à tous les cours, aucune des deux solutions n'étant vraiment satisfaisante... Encore une mesure bien réfléchie...

Et juste quand les personnels pensent ne plus pouvoir avaler de coulevres, on leur ressert le plat de la veille : **le gouvernement vient d'annoncer qu'à la suite de la réforme du collège, une réforme des lycées s'impose.** Arrière-goût de réchauffé ? Eh bien oui, la dernière réforme a à peine 6 ans, et une autre menace déjà de rester en travers du gosier des professeurs de lycée, sans bien sûr qu'une évaluation sérieuse de la précédente ait été menée – même si un « bilan » existe, mais tarde à être (officiellement) publié (voir p. 5)...

## Echos des établissements

### Paul Duez / Bettignies, Cambrai : on craque !

Les personnels enseignants de la cité scolaire Paul Duez-Bettignies (un lycée, un LP et un collège), la plus grosse structure de la nouvelle Région (3250 élèves pour 300 profs), sont entrés dans l'action lors de cette rentrée 2016 : malgré de très nombreuses interventions depuis plus d'un an en CA, les conditions de travail et d'enseignement n'ont cessé de se dégrader. Face à une hausse considérable des effectifs (plus de 500 élèves supplémentaires depuis 3 ans sur les 3 établissements), la rentrée a été catastrophique : manque de profs, de secrétaire ou de chef de travaux au LP, manque de salles, service de reprographie inadapté, CDI et lieux de travail insuffisants, sous équipement numérique, emplois du temps complexifiés, stress et tensions permanentes dès la pré rentrée... L'intersyndicale, suite à une heure d'information syndicale, a donc déposé un préavis de grève pour le lundi 12 septembre : cela a eu pour effet d'obtenir très rapidement une audience au Rectorat et à la Région. D'ores et déjà un demi-poste en anglais et en SVT ont pu être obtenus ainsi que des promesses pour améliorer les conditions de fonctionnement au niveau matériel (reprographie, numérique principalement...). Au quotidien, les profs, soutenus par la section locale SNES-Fsu qui a pris toute sa part dans la mobilisation, attendent des actes et restent vigilants car il y a urgence.

La section SNES de la cité scolaire Paul Duez - Bettignies

### Montebello a ressorti sa banderole !

Dès février, la section Snes-FSU du lycée, reçue en audience avec l'intersyndicale, avait alerté le Rectorat sur l'insuffisance de la dotation et sur les besoins récurrents en vie scolaire, revendiquant la création d'un poste de CPE. Le Rectorat avait répondu que l'on resterait sur un statu quo en attendant la refonte du barème académique, à savoir le maintien d'un demi-poste provisoire. Mais les promesses n'engagent que ceux qui les croient : nous découvrons en juin que ce demi-poste est supprimé et qu'aucun moyen horaire n'est débloqué pour les élèves. Suite au vote « contre » en CA, nous sommes re-convoqués le 13 juillet. La section alerte le rectorat et dépose une heure d'information syndicale pour la pré-rentrée et un préavis de grève ; nous apprenons pendant les vacances que la Terminale L menacée de suppression est finalement maintenue et, à la rentrée, que le demi-poste provisoire de CPE nous est rendu, mais... non pourvu. 55 % de grévistes le 8 septembre ont permis d'arriver en position de force à l'audience du même jour accordée par le rectorat... pendant qu'il nommait une nouvelle collègue. Vendredi 16, nous rencontrons la région pour évoquer des questions de sécurité et de maintenance informatique et demandons une concertation régulière des personnels sur les travaux à faire au lycée, notamment en ce qui concerne le terrain libéré par le Greta. Reçus par Mme Pavot et ses collègues, nous avons pu avoir un dialogue constructif et obtenir des engagements pour l'avenir. Une journée de grève efficace à tous points de vue !

Odile Deverne, S1 du lycée Montebello (Lille)

### Robespierre, Arras : enseigner envers et contre tout !

D'ordinaire, l'expression « travail empêché » peut évoquer la somme des contraintes institutionnelles qui pèsent sur des professionnels. Au lycée Robespierre d'Arras, elle a pris en cette rentrée une signification beaucoup plus littérale : comment pouvions-nous enseigner en l'absence d'emplois du temps ?

À l'heure où ces lignes sont écrites (15 septembre), familles et enseignants restent dans l'attente d'emplois du temps complets et cohérents, qui permettraient de commencer à travailler de manière organisée.

La prérentrée avait permis de saisir l'ampleur du désastre : en guise d'emplois du temps, un « document de travail » très incomplet sur lequel ne figurait aucune salle ! Le jeudi 1<sup>er</sup> septembre, pas mieux. Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2, les professeurs ont reçu les emplois du temps des classes, avec des salles uniquement pour le vendredi : charge à eux de reconstituer, à partir de ce « matériau », leur emploi du temps personnel !

Alertés dès le jeudi, Recteur et DASEN dépêchent en urgence un IPR « Vie scolaire » le vendredi (la ministre visite une école voisine). L'ensemble des professeurs débraye à 10 heures, en accueillant les élèves dans la cour entre 10h et 13h ! Un adjoint d'un autre établissement est parachuté pour aider à la confection d'emplois du temps provisoires. Dans la soirée du dimanche 4 septembre, des emplois du temps partiels ont finalement été mis en place, pour permettre un relatif fonctionnement de l'établissement jusqu'au 17 septembre. Depuis, un tract a été distribué à des parents assez remontés, qui osent évoquer, devant le Proviseur, « l'incompétence de la direction » ! La pression est maintenue à travers des préavis de grève déposés par le SNES-FSU, et au moyen d'actions lors des réunions de parents de Seconde (port d'un t-shirt « prof inquiet »). Nous envisageons de saisir le CHSCT. La presse régionale multiplie les articles sur la situation à Robespierre. Aujourd'hui, nous sommes sans réponse à un nouveau

message envoyé au Recteur et au DASEN le 6 septembre dernier. Il exprimait pourtant un sentiment d'abandon proche de l'effroi : notre direction travaille seule sur nos emplois du temps !

Ce fiasco n'était, hélas, pas imprévisible. Le 31 mai 2016, nous envoyions une lettre au Recteur pour exprimer notre inquiétude quant à la gestion de notre établissement (sécurité, absence de directives claires, organisation des examens et de la préparation de la rentrée). Réponse du DASEN : « il n'apparaît pas nécessaire de mettre en place [...] une « enquête administrative ». [...] si je devais en diligenter une dans le courant de la prochaine année scolaire, elle s'intéresserait avant tout au fonctionnement pédagogique de votre établissement. » No comment !

Christelle Bonhomme et Catherine Parmelli, secrétaire et trésorière du S1 du lycée Robespierre

## Du bilan au projet

## Réforme du lycée : demandez le programme !

Par Romain GénY

**Après une procédure de bilan tellement floue et inadaptée que le SNES et d'autres avaient très vite claqué la porte, le Ministère (MEN) a établi un « bilan » au 4 juillet, toujours pas publié - mais le Snes-Fsu a pu le lire.**

Si ce bilan consistait surtout à « noyer le poisson », on y trouvait également des indications sur ce que pourrait être la « nouvelle étape de la réforme » annoncée par F. Hollande à la rentrée.

Améliorer la transition 3<sup>ème</sup>-2<sup>nde</sup> ?

Voilà un objectif louable. Le MEN constate que « la « rupture » à l'entrée en 2<sup>nde</sup> est ressentie tant par les lycéens que par les parents ». Solution ? « Des périodes d'accueil des élèves à l'entrée en 2<sup>nde</sup> (...) permettraient de réduire ce sentiment de rupture », et « le livret scolaire unique du CP à la 3<sup>ème</sup> (...) sera utile au positionnement des acquis des élèves » pour organiser l'AP. Enfin et surtout, « l'articulation entre les compétences et connaissances attendues en fin de 3<sup>ème</sup> et les enseignements de 2<sup>nde</sup> mériterait d'être renforcée au lycée (...). Il faudrait donc fournir aux professeurs du lycée des points d'appui dans les programmes de la classe de 2<sup>nde</sup>, permettant de continuer à travailler les compétences du socle commun ».

La manœuvre est assez peu subtile : utiliser un pseudo-bilan de la réforme du lycée pour promouvoir la logique du « socle » et des « compétences » en lycée, et pour préparer le lycée aux élèves issus de la réforme du collège (on sait que le MEN envisage d'adapter les programmes de lycée aux nouveaux programmes de collège). Et dans le même temps, réussir à gloser sur la « rupture » en 2<sup>nde</sup> sans jamais évoquer les effets par classe... Gageons, bien sûr, que se retrouver entassés dans des classes à 35 n'a aucun effet sur le sentiment de « rupture »...

## Que faire de l'AP ?

Evoquant une pseudo-enquête auprès des lycéens (dont on ne sait rien...), le MEN note « qu'il se dégage de l'enquête un intérêt pour l'accompagnement personnalisé qui va croissant en fonction du niveau : (...) 27% [des lycéens de LEGT] le jugent utile ou très utile en 2<sup>nde</sup>, ils sont 37% à le penser en 1<sup>ère</sup> et 54% en terminale ». Censées démontrer le caractère satisfaisant de l'AP, ces données montrent en réalité le rejet dont ce dispositif est l'objet de la part des lycéens... en particulier en 2<sup>nde</sup> (le rejet restant moins fort quand l'AP est plus strictement disciplinaire). Mais peu importe, et le SGEN et l'UNSA apprécient le dispositif, et le MEN conclut que « plus que sa remise en cause, c'est l'amélioration de son efficacité et de sa lisibilité qui est attendue. Car l'accompagnement personnalisé est vu comme un espace de liberté où peuvent s'exercer de nouvelles pratiques pédagogiques (...) ». L'enjeu porterait simplement sur « la question de son pilotage et de son accompagnement ».

Le propre du discours idéologique est qu'il se moque du réel : peu importe que les enseignants n'aient pas attendu l'AP pour diversifier leurs pratiques ; peu importe l'inefficacité de l'AP lorsqu'il est déconnecté des disciplines et du groupe-classe ; peu importe la désorganisation qu'il entraîne souvent, notamment en 2<sup>nde</sup>... Il faut juste mieux « piloter » et « accompagner ».

## Et en vrac...

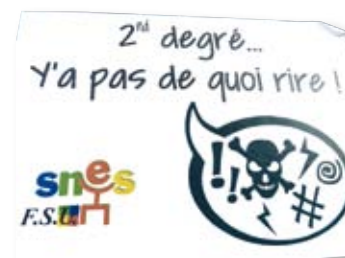
On apprend que les lycéens interrogés (?) sont très satisfaits des TPE et qu'il y a un « consensus » (de ceux qui sont d'accord...) pour étendre la logique des TPE (des EPI en lycée ?) et du « travail en projet » (il faut simplement une meilleure formation des enseignants). On apprend que certains enseignements d'exploration (SES et PFEQ) sont trop pré-déterminants, sans qu'aucune preuve en soit apportée... et pour cause. Mais surtout, on assiste à un bel exercice de ventriloquie : « les lycéens préconisent de renforcer l'exploration en seconde en permettant d'aborder

plusieurs enseignements dans l'année par une organisation semestrielle »... et si on ressortait la réforme Darcos de 2008 ?

Concernant le bac, on apprend que les lycéens veulent davantage de « projets » et de contrôle continu, et que « les CCF ou ECA sont appréciés et demandés par les élèves (...) alors que les enseignants et les chefs d'établissement regrettent les contraintes organisationnelles qu'engendre ce mode d'évaluation » : rien, bien sûr, concernant l'affaiblissement de l'examen et du diplôme lui-même... De toute manière, « pour les chefs d'établissement et les organisations syndicales [mais lesquelles ?], il y a nécessité de reconsidérer l'ensemble du système d'évaluation certificative, peu croient à des améliorations touche par touche ». A ce sujet, Terra Nova, inspiratrice de la réforme du collège, a fait connaître ses projets... (voir l'encadré ci-dessous)

Quant à l'autonomie des établissements, clé-de-voute de la réforme de 2010, si une timide critique est évoquée, elle est vite recouverte par la célébration des « marges de manœuvre » que l'autonomie accorderait aux équipes... Le discours idéologique se moque bien du réel.

Renforcement de ce qui ne marche pas, aggravation des effets délétères de la réforme de 2010, et adaptation du lycée à la réforme du collège : entre les lignes remplies de dénégation des problèmes, on trouve bien quelques éléments d'une « nouvelle étape de la réforme ». Et ils ne sont pas rassurants.



## Vous prendrez bien un peu de réforme du bac ?

Dans un « rapport » paru début juin 2016, Terra Nova (« think tank » proche du PS et des syndicats d'accompagnement) avance des propositions pour réformer le bac ainsi que l'organisation des enseignements en lycée – plus précisément le cycle terminal (et en réalité, essentiellement les enseignements généraux et séries générales). Les principales « propositions » :

- organisation du cycle terminal en 4 semestres (2 en 1<sup>ère</sup>, 2 en terminale) ;
- durant chaque semestre, les élèves suivent (et valident) 7 « unités d'enseignement » (UE) de 4 h chacune ;
- « les disciplines étudiées incluront toutes les disciplines générales (français, histoire-géographie, langue vivante, EPS, philosophie, mathématiques, sciences expérimentales) » (les professeurs d'enseignements artistiques ou de SES, par exemple, apprécieront) ;
- les élèves choisissent dès la fin de la 2<sup>nde</sup> les disciplines qu'ils étudieront, sachant que chaque discipline peut donner lieu à des UE différentes (de base, d'approfondissement... on peut donc par exemple suivre 2 UE de

- français et 3 UE de maths pendant le même semestre ou la même année) ;
- la validation de la plupart des UE se fait en « contrôle en cours de formation », et les épreuves finales sont réduites à 2 épreuves en fin de semestre 2 (fin de 1<sup>ère</sup> – français et une autre discipline), et 2 autres épreuves en fin de semestre 3 (février de l'année de terminale – philosophie et une autre discipline).
- le semestre 4 prend essentiellement la forme d'un travail interdisciplinaire sur le modèle des TPE.

Semestrialisation, responsabilité de l'élève dans la construction de « parcours » de plus en plus différenciés et individualisés, généralisation du CCF... Ce projet se présente comme novateur, mais se contente essentiellement de recycler, avec quelques modifications marginales, le projet de réforme de Darcos de 2008... qui avait été massivement rejeté par la profession et les élèves.

## Documentation : vers la fin de la pénurie ?

Par Emilie Dooghe



**Sur les 550 postes de certifiés en Documentation qu'offre l'académie de Lille, il reste encore, en cette rentrée, 83 postes vacants.**

C'est beaucoup, c'est encore trop, mais on revient de loin puisqu'il y a à peine 2 ans, on comptait 147 postes vacants à l'issue du mouvement intra-académique.

*Retour sur une pénurie (organisée) de profs doc*

A la rentrée 2006, le Rectorat a décidé d'écarter les contractuels pour affecter sur les postes restés vacants en Documentation des collègues MA ou TZR sans affectation dans leur discipline de recrutement... A l'époque, la discipline manquait (seulement) de 52 titulaires...

Dès le départ, le SNES a dénoncé cette politique académique qui a conduit, à l'époque, à licencier des contractuels ayant plusieurs années d'expérience et dont la qualification et la compétence étaient reconnues pour affecter, parfois contre leur gré, des collègues non formés et non qualifiés.

Nommer dans les Centres de Documentation et d'Information des collègues non qualifiés en Documentation au détriment de diplômés en Sciences de l'Information et de la Communication, revenait à la fois à renier une identité professionnelle et à priver les élèves d'une réelle formation à l'information assurée par des personnels formés à la pédagogie documentaire.

De plus, ce dispositif n'ayant rien d'un plan de reconversion, il n'offrait aucune garantie d'affectation aux collègues qui y entraient. Le SNES a donc réclamé un réel dispositif de reconversion, qui engage les collègues dans une formation exigeante et leur offre en contrepartie des garanties en termes d'affectation. Ce dispositif existe désormais mais cohabite avec le dispositif « faisant fonction » et reste très opaque.

La situation est devenue préoccupante, à la fois pour la discipline comme pour les nombreux collègues qui exercent en documentation sans être titulaires de cette discipline.

Comme nous le pressentions dès la création des « faisant fonction en documentation », les postes vacants en Documentation ont servi, depuis 2006, de variable d'ajustement et le Rectorat, usant et disposant de ces postes, a intégré ou écarté du dispositif « faisant fonction » de nombreux collègues selon que leur discipline de recrutement devenait ou non déficitaire.

Au final, certains collègues « faisant fonction » volontaires, engagés dans un processus personnel de reconversion, suivant la préparation au CAPES, ont reçu un avis défavorable pour poursuivre dans

cette voie, tout simplement parce que leur discipline devenait déficitaire alors que d'autres dont « on n'a pas besoin » (dans leur discipline d'origine s'entend) étaient autorisés à rester en documentation sans s'investir dans la formation...

Quant aux contractuels, dont beaucoup sont engagés dans la préparation au CAPES de Documentation, impossible pour eux de savoir d'année en année s'ils auront un poste, malgré le nombre de supports vacants...

Et si l'on peut se réjouir que le Rectorat ait enfin augmenté les capacités d'accueil dans l'académie, permettant ainsi de réduire considérablement le nombre de supports restés vacants, la situation n'est plus tenable, ni pour les personnels « faisant fonction », ni pour les contractuels.

En cette rentrée, le nombre de supports vacants n'a pas permis à tous les « faisant fonction » en poste l'année dernière d'être maintenus en Documentation ; et pour ceux qui le sont, c'est parfois à des kilomètres de leur ancienne affectation.

Qui est prioritaire ? Sur quels critères ? Il est urgent de clarifier les choses. Après des années pendant lesquelles le Rectorat est resté sourd à nos revendications, la situation devenant de plus en plus problématique en chaque rentrée, il semblerait que nous ayons enfin des interlocuteurs attentifs à la situation. Nous avons obtenu la promesse d'un Groupe de Travail prochainement pour aborder ces questions liées au dispositif de reconversion académique et au dispositif « faisant fonction ». Nous en rendrons compte dans un prochain numéro du bulletin académique.

## CPE : Rentrée sous le signe de la précarisation

Par le secteur CPE

**De moins en moins de CPE titulaires et des contractuels précaires toujours plus nombreux, du jamais vu dans l'Académie !**

Les CPE - comme leurs collègues enseignants - n'ont malheureusement pas connu de « trêve de rentrée », tant en ce qui concerne les conditions d'accueil des élèves qu'en termes de conditions de travail. A l'issue du mouvement intra-académique 2016 - en dépit de nombreuses alertes du SNES-FSU depuis plusieurs mois - 25 postes de CPE titulaires n'ont pas été pourvus pour cette rentrée, et ce, malgré un nombre important de demandeurs pour entrer dans notre Académie. Des dizaines de stagiaires sont ainsi restés à la porte de l'Académie. Rappelons également, que le nombre de CPE TZR est quasi inexistant au sein de la catégorie : 3 postes pour l'ensemble de l'Académie.

Le rectorat recourt donc massivement à l'emploi de contractuels - 69 à la rentrée pour l'académie de Lille - et plusieurs établissements ont fait leur rentrée sans CPE, alors que notre catégorie ne souffre pas du manque de vivier comme c'est le cas pour certaines disciplines. D'ores et déjà, les retours des collègues nous interpellent : postes fractionnés sur plusieurs établissements, distance parfois importante entre les deux, collègues soumis à des conditions de travail dégradées et qui ont du mal à faire respecter leurs droits (temps de travail...), formation professionnelle plus qu'insuffisante... Le démantèlement du statut du fonctionnaire se poursuit !

Du côté des AED aussi, il faut rester vigilant car trop d'établissements souffrent encore d'un manque de moyens - que ne saurait pallier le recours aux services civiques ; trop de chefs d'éta-

blissement utilisent les moyens de vie scolaire pour d'autres missions ; et le climat sécuritaire ne pourrait justifier une mobilisation des personnels d'éducation sur des missions de sécurisation des établissements.

Bref, il est important de repérer et de dénoncer toutes ces tentatives de déstabilisation des équipes éducatives.



## Réforme de l'évaluation des enseignants

# Tous « stagiaires à vie » ?

Par Karine Boulonne

**Après 6 ans de gel du point d'indice, les accords « parcours professionnel, carrières et rémunérations » (PPCR) sont en voie de finalisation.**

Ils mettent fin à ce qui se traduisait dans les faits par une baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires, car l'inflation, elle, n'a pas été gelée, de même que les prélèvements obligatoires (notamment les prélèvements retraite en constante augmentation). Il s'agit donc bien d'une revalorisation acquise par l'obstination des organisations syndicales qui n'ont eu de cesse de mobiliser – en premier lieu le SNES et la FSU – et si elle n'est à la hauteur ni de nos attentes, ni de nos qualifications et de nos responsabilités, elle doit cependant servir de point d'appui pour obtenir plus et mieux, en n'oubliant personne : il faut en effet attirer les étudiants en augmentant les salaires de début de carrière, mais il faut aussi garder les titulaires en leur offrant de vraies perspectives, y compris pour les biadmissibles et les agrégés, grands oubliés du projet.

### Le retour des chefs d'établissement

Là où le bât blesse, c'est que le PPCR est adossé à une refonte complète de l'évaluation des enseignants, porteuse d'énormes risques potentiels. Derrière la déconnexion de l'évaluation et de l'avancement, qui peut sembler positive, on découvre les premiers chausse-trappes. En passant les échelons tous au même rythme, nos rapports à l'inspection et au chef d'établissement s'assainissent, et les IPR redeviennent les conseillers qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'être. L'IPR vient donc essentiellement « accompagner » les enseignants et les équipes... mais peut le faire à la demande du chef d'établissement (pour « expliquer » les bienfaits de telle réforme ?) ou du Conseil pédagogique (ainsi donc, vos collègues pourront décider que vous avez besoin d'être accompagné-e par votre IPR...). Et pour ce qui est de l'avancement, le ministère a opté pour le rythme intermédiaire, au choix, alors que nos évaluateurs (qualifiés d'« évaluateurs primaires » dans le projet), chefs d'établissement et IPR, eux, avancent tous au même rythme, le grand choix. Pourquoi ce traitement défavorable pour les enseignants ?

**Pour le reste, difficile de trouver de quoi se réjouir :**

- un enseignant (les textes ne traitent pas encore du cas des CPE) aura 4 « rendez-vous de carrière » : un pour espérer gagner un an entre le 6<sup>ème</sup> et le 7<sup>ème</sup> échelon, puis un autre entre le 8<sup>ème</sup> et le 9<sup>ème</sup> échelon, un troisième au moment du passage à la hors-classe\* (possible dorénavant seulement à partir du 9<sup>ème</sup> échelon), et un dernier pour un passage à la classe exceptionnelle\* (accès très



restreint à ce stade des négociations, à la fois par le nombre de promotions prévues et par les critères annoncés pour y accéder).

- Le rectorat dresse la liste des personnels promouvables au cours de l'année scolaire et les informe en juin de l'année N-1 ainsi que les inspecteurs et chefs d'établissement. L'enseignant sera prévenu ensuite de la date précise de son « rendez-vous » un mois à l'avance.
- Un « rendez-vous » de carrière consiste en une inspection en classe suivie d'un entretien avec l'IPR, puis, dans les 6 semaines, d'un entretien avec le chef d'établissement. On ignore sur quelle base pourra se fonder cet entretien. Le chef d'établissement assiste-t-il à l'inspection ? Va-t-il faire une explication de texte du rapport d'inspection ? Avec quelles compétences disciplinaires ? En effet, même si l'administration cherche à nous convaincre que le chef d'établissement est le « premier pédagogue » de l'établissement (sic !), nous ne pratiquons pas de la pédagogie hors-sol, et nos interventions auprès des élèves sont avant tout disciplinaires. Les 2 entretiens donneront lieu à une appréciation générale qui ne sera plus chiffrée, mais uniquement basée sur des compétences ou cases à cocher, permettant quand même de classer les personnels (re-sic !).

### Diffuser l'individualisme en salle des profs

- Cerise sur le gâteau : tout cela est précédé d'un « bilan professionnel » rédigé par l'enseignant lui-même comportant un rappel de la carrière et surtout une appréciation de 20 lignes de ses propres compétences disciplinaires, pédagogiques et didactiques, ainsi que d'une deuxième analyse de 10 lignes sur sa façon de coopérer avec l'équipe, les parents et les autres partenaires de l'école (?). Autant dire que cet exercice n'a aucune valeur : il y aura ceux qui vont s'auto-censurer et ceux qui vont savoir mettre en valeur le moindre élément de

leur pratique. Mais l'enjeu est peut-être ailleurs : faire de chaque enseignant un « entrepreneur de soi-même », diffuser et favoriser l'individualisme dans la salle des profs, « faire comprendre » que le « salut » n'est pas collectif (obtenir des revalorisations pour tous) mais individuel (améliorer sa situation à soi, contre les autres). Et sans doute très vite, comme dans de nombreuses autres administrations, mettre en place une évaluation individuelle sur « objectifs » (auto-assignés) et « performance » - type de pratique bien faite pour développer... les risques psycho-sociaux.

- Entre 2 rendez-vous de carrière, le rôle du chef d'établissement va devenir prépondérant car il est prévu des entretiens à intervalle régulier avec lui « dans le cadre de l'accompagnement ».

Le ministère essaie de nous vendre l'ensemble en arguant qu'il sera dorénavant possible de porter tout différend devant les CAPA (Commissions Administratives Paritaires Académiques), ce qui n'était le cas jusqu'à présent que pour la contestation des notes administratives. Mais tous les élus savent que si entre 50 et 70 % des notes administratives sont modifiées lors des CAPA, les appréciations littérales ne sont, elles, transformées que lorsqu'elles mentionnent une situation médicale ou une appartenance syndicale. Autrement dit, le garde-fou n'en sera pas un.

Au final, le projet veut nous transformer en « stagiaires à vie » : les compétences peuvent être remises en cause d'une année sur l'autre, ce qui n'est pas le cas de notes qui servent de base et peuvent difficilement être diminuées. Bref, un projet à rejeter de toute urgence !

*\* Le SNES-FSU considère que la hors-classe et la classe exceptionnelle doivent être transformées et intégrées dans la grille indiciaire pour être accessibles à tous en fin de carrière.*

## Les retraités écrivent à la ministre de la Santé

Voici l'essentiel du courrier envoyé à Marisol Touraine par les 9 organisations nationales de retraités, dont la FSU, avant leur journée d'action du 29 septembre :

« Nous menons depuis plus de 2 ans une campagne destinée à sensibiliser les pouvoirs publics sur la situation des retraités et personnes âgées.

Nos préoccupations sont de plusieurs ordres :

- **Le pouvoir d'achat.** Le mécanisme de l'indexation sur les prix et non plus sur les salaires condamne les personnes âgées à voir leurs revenus « décrocher » par rapport aux actifs.

A cela s'ajoutent plusieurs mesures fiscales comme la suppression de la demi-part, l'imposition des majorations familiales, la mise en place de la CASA...

Plusieurs organismes le confirment : les retraités vont s'appauvrir. Ils le ressentent comme une profonde injustice. A quelques jours du 1<sup>er</sup> octobre, une fois de plus, aucune revalorisation des pensions n'est à attendre du gouvernement.

Cela ne pourra qu'aggraver la tendance et compromettre la situation des plus âgés, en particulier les femmes.

- **L'aide à l'autonomie et la prise en charge du grand âge.** L'adoption de la loi ASV, par la lutte, si elle est une forme de reconnaissance du problème après des années d'atermoiement, n'apparaît pas comme étant à la mesure des problèmes qui se profilent devant nous. Sous-dotée financièrement, elle laisse de côté la situation souvent dramatique des EHPAD pour les personnels comme pour les résidents. Les restes à charge ne seront que médiocrement atténués par la rallonge accordée par la loi ASV, essentiellement financée par ce qui aura été pris aux retraités eux-mêmes.

Si le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age se veut un moyen national de représentation sociale, sa composition pléthorique et sa triple mission risquent d'en faire une instance sans véritable capacité d'influence sur les pouvoirs publics. Nous demandons que la section du HCEA des âgés puisse être en mesure de faire valoir les revendications des retraités. Il serait d'ailleurs indispensable que les organisations syndicales de retraités, dont la SFR FSU, puissent y siéger à qualité.

- **L'accès aux soins et aux services publics.** Malgré le dévouement des professionnels, le déficit de moyens et de personnel est criant dans les hôpitaux et maisons de retraite et les aidants sont souvent en grande détresse. L'aide qui leur serait nécessaire est chichement mesurée en particulier du fait de la baisse des dotations publiques. »

Par le secteur retraité-e-s

## Organisation de la section académique et des sections départementales du S.N.E.S.

### Contact :

209, rue Nationale, 59000 - LILLE  
Tél. : 03 20 06 77 41 - Fax : 03 20 06 77 49  
e-mail : s3lil@snes.edu  
Site internet : www.lille.snes.edu

### S3 :

**Secrétaire académique :** Karine Boulonne

**Secrétaires adjoints :** Michaël Colin, Emilie Dooghe, Gregory Frackowiak, Catherine Piecuch, Thierry Quetu

**Trésoriers :** Nicole Courselle, François Duceppe Lamarre

### S2 Nord :

**Secrétaire départemental :** Willy Leroux

**Secrétaires adjoints :** Eric Delangue, Juliette Dooghe, Magali Laumenerch, Gilles Surplie

### S2 Pas-de-Calais :

**Secrétaire départemental :** Jean-François Carémel

**Secrétaires adjoints :** Eric Duflos, Gregory Frackowiak, Catherine Piecuch, Thierry Quetu

**Trésorier :** Hubert Sauvage



## Stages organisés par la section académique de Lille 1<sup>er</sup> trimestre

Descriptif plus précis des problématiques de chaque stage disponible sur le site

Jeudi 6 octobre : **Néo-retraités** ; 14h-17h, S3.

Mardi 18 octobre : **Professeurs-documentalistes** ; 9h-17h, Lycée Baggio, Lille.

Mardi 8 novembre : **Allemand au collège** ; 14-17h, S3.

Jeudi 10 novembre : **L'évaluation des élèves en collège** ; 9h-17h, Lycée Behal, Lens.

Mardi 15 novembre : **CPE** ; 9h-17h, Lycée Blaise Pascal, Longuenesse.

Mardi 22 novembre : **Le financement de la protection sociale** ; 9h-17h, S3.

Mardi 22 novembre : **Droits syndicaux** ; 9h-17h, Lille / Hazebrouck (*lieux à préciser – voir site*).

Vendredi 16 décembre : **L'entreprise à l'assaut de l'école ?** 9h-17h, (*lieu à préciser – voir site*).

**Le droit syndical prévu par le statut de la fonction publique ne s'use que si on ne l'utilise pas.** Tous les fonctionnaires, syndiqués ou non, ont droit à 12 jours maximum par an de stage de formation syndicale. Pour en bénéficier, il suffit de déposer la demande **au plus tard un mois avant** auprès de l'administration de son établissement (modèle sur le site). L'absence de réponse du rectorat vaut accord. Il s'agit d'un droit à absence, les cours ne doivent donc pas être rattrapés.